

# AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

## DÉLIBÉRATION N° CA 15-26 DU 24 NOVEMBRE 2015

### BUDGET INITIAL 2016

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

#### DELIBERE

##### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 430,3 ETPT sous plafond et 0 ETPT hors plafond
- 759,4 M€ d'autorisations d'engagement dont :
  - 31,9 M € personnel
  - 15,8 M € fonctionnement
  - 703,1 M € intervention
  - 8,6 M € investissement
- 676,6 M € de crédits de paiement
  - 31,9 M € personnel
  - 15,8 M € fonctionnement
  - 620,6 M € intervention
  - 8,3 M € investissement
- 71,8 M € de solde budgétaire

##### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 10,9 M € de variation de trésorerie
- 38,9 M € de résultat
- 69,5 M € de capacité d'autofinancement
- 0,4 M € de variation de fonds de roulement

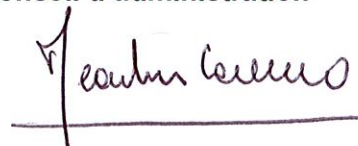
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**La Secrétaire du Conseil d'administration**  
**Directrice générale de l'Agence**



**Michèle ROUSSEAU**

**Le Président**  
**du Conseil d'administration**



**Jean-François CARENCO**